

Montréal, le 31 août 2018

Par dépôt électronique (SDÉ)

À : Tous les participants

**OBJET : Demande du Transporteur relative à la politique d'ajouts au réseau de transport
Dossier de la Régie : R-3888-2014, Phase 2B**

Chers confrères,

Conformément à ce que la Régie de l'énergie (la Régie) a annoncé dans sa décision D-2018-077, une rencontre préparatoire portant sur la définition de la catégorie d'investissement Maintien et amélioration de la qualité du service (Maintien et amélioration) aura lieu le **11 septembre 2018, à compter de 9 h**, à la salle Cornelius Krieghoff de ses bureaux de Montréal, dans le dossier mentionné en titre.

Tel que prévu, cette rencontre vise en premier lieu à cerner avec précision les enjeux associés à la définition de chacune des catégories d'investissement ou à l'application de ces définitions, dont :

- la réserve de capacité associée à la catégorie Maintien et amélioration;
- l'inclusion des pertes dans la catégorie Maintien et amélioration ;
- l'opportunité de reconsidérer les catégories d'investissement existantes et leur définition, compte tenu de l'évolution du contexte d'affaires et de l'évolution des pratiques du Transporteur (à titre d'exemples, le déplacement de charge, la planification intégrée et la recherche de projets optimaux);
- l'opportunité d'inclure les définitions des catégories d'investissement dans la section 1 du texte des *Tarifs et conditions des services de transport d'électricité d'Hydro-Québec*;
- le contenu de la preuve du Transporteur et sa date de dépôt.

Cette rencontre vise également à déterminer le cadre dans lequel les expertises pourraient être recherchées. À cet égard, la Régie souhaite entendre les participants concernés sur l'objet de ces dernières et le mandat assigné à l'expert, le cas échéant.

Veillez agréer, chers confrères, l'expression de nos sentiments distingués.

M^e Louis Legault pour
Véronique Dubois, avocate
Secrétaire de la Régie de l'énergie

VD/ml